

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de TARN ET GARONNE
Arrondissement de CASTELSARRASIN
Canton de BEAUMONT DE LOMAGNE
Commune de BEAUMONT DE LOMAGNE
B.P. N° 39
82500 BEAUMONT-DE-LOMAGNE
Tél. 05-63-02-32-52
Télécopie 05-63-02-43-01

**SEANCE DU
23 FEVRIER 2021**

VOTES

Membres en exercice	: 27
Quorum	: 08
Loi 2020-1379 du 14.11.2020	
Présents	: 23
Abstentions	: 00
Suffrages exprimés	: 25
Pour	: 25
Contre	: 00

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, le 23 FEVRIER, à 18 HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de BEAUMONT DE LOMAGNE s'est réuni en session ordinaire à la Salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DEPRINCE, Maire.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL :
15 FEVRIER 2021

ETAIENT PRESENTS : DEPRINCE Jean-Luc, BONNEFOI Jean-Claude, FRESQUET Céline, CAMBOU Pierre, DELORME Blandine, LABARDE Pascal, ARQUIE David, MONTIEL Marc, MEESSEMAN Evelyne, PERES Maryse, PUJOL Aurélie, MARROU Stéphane, BIGOU-MARTI-TURULL Béatrice, DIANA Corinne, BESSOU Sonia, PERRAULT Romain, PUEYO Séverine, LE JONCOUR Eléonore, FOURNIOLS Gilbert, WYBIERALA Michel, TONIN Jacqueline, MAILFERT Christian, MARSAGLIA Alex.

PROCURATIONS : AUDU-BENALI Sandrine à MEESSEMAN Evelyne, TOUSSAINT Bertrand à PUEYO Séverine.

ETAIENT ABSENTS : ROBERT Jean, ROUX Pascale

Secrétaire de séance : PUEYO Séverine

21-002 : RECAPITULATIF DES MARCHES PUBLICS CONCLUS EN 2020

Rapporteur : Monsieur le Maire.

- **VU** l'article 107 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, le pouvoir adjudicateur publie, au cours du premier trimestre de chaque année, une liste des marchés publics conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires,

- **VU** l'article 1 de l'Arrêté ministériel du 21 juillet 2011 pris en application de l'article 133 du Code des Marchés Publics, qui impose que cette liste indique de manière séparée, les marchés relatifs aux travaux, aux fournitures et aux services ; Que, pour chacun des types de prestation, les marchés sont regroupés en fonction de leur montant selon les tranches suivantes :

1° Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 40 000 € HT et inférieur à 90 000 € HT ;

2° Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 90 000 € HT et inférieur aux seuils de procédure formalisée mentionnés au II de l'article 26 du code des marchés publics ;

3° Marchés dont le montant est égal ou supérieur aux seuils de procédure formalisée mentionnés au II de l'article 26 du code des marchés publics.

TRAVAUX

Marchés dont le montant est supérieur ou égal à 90 000 € HT et inférieur à 5 350 000 € HT

Attributaire	Objet	Montant HT (en euros)	N° du marché
FLORES TP Notifié le 23/01/2020	Réfection réseau eau usée avenue du lac	102 000.00	2020002

SERVICES

Marchés dont le montant est supérieur ou égal à 40 000 € HT et inférieur à 90 000 € HT			
Attributaire	Objet	Montant HT (en euros)	N° du marché
Pure environnement Notifié le 28/02/2020	Etude diagnostic du fonctionnement et schéma directeur du système d'assainissement collectif	48 413.00	2020001
Marchés dont le montant est supérieur à 214 000 € HT			
Attributaire	Objet	Montant HT (en euros)	N° du marché
Marché d'assurances sur 5 ans			
SMACL Notifié le 30/11/20	LOT 1 : Risques automobiles	8 532.00	
GROUPAMA Notifié le 30/11/20	LOT 2 : Risques dommages aux biens	13 837.05	
SMACL Notifié le 30/11/20	LOT 3 : Risques de responsabilités	5 410.99	
SMACL Notifié le 30/11/20	LOT 4 : Protection juridique de la ville et protection fonctionnelle des agents et des élus	950.08	
GRAS SAVOYE Notifié le 30/11/20	LOT 5 : Risques statutaires	125 710.35	

Il convient donc de publier, sur le site internet de la commune, la liste des marchés passés en 2020 supérieurs à 40 000 €HT ainsi que le nom des attributaires tel qu'ils figurent ci-dessus.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** de la communication qui lui a été faite de la liste des marchés conclus en 2020 par la Commune de BEAUMONT DE LOMAGNE,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à publier, sur le site internet de la Commune, la liste des marchés passés en 2020 supérieurs à 40 000 € HT pour la Commune de BEAUMONT DE LOMAGNE, présentés ci-dessus.

Pour Extrait Certifié Conforme,
Le 24 février 2021

Le maire,
Jean-Luc DEPRINCE



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif de Toulouse peut être saisi par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.